

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 10 juillet 2024

DATE DE
CONVOCAATION

04 JUILLET 2024

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

DATE DE PUBLICATION

15 JUILLET 2024

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Absents : Stéphane GLORANT, Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Bérangère MAHAUDEN

Délibération n°102/102 – 07/2024

Objet de la délibération : Territoire Energie Flandre – Marché d'énergie – Groupement de commandes pour l'achat d'énergie - Adhésion

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie,

Vu le Code la Commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1996 portant création du SIECF,

Vu la délibération du 12 avril 2018 approuvant l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

Vu la délibération du 13 avril 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2 de la convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

Vu la délibération du 28 septembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de fournitures de services associés,

Considérant que la commune souhaite adhérer au groupement de commandes proposé par le TEF (Territoire Energie Flandre anciennement SIECF) pour la fourniture d'électricité,

**Objet : Territoire
Energie Flandre –
Marché d'énergie –
Groupement de
commandes pour
l'achat d'énergie -
Adhésion**

**Objet de la délibération : Territoire Energie Flandre – Marché d'énergie –
Groupement de commandes pour l'achat d'énergie - Adhésion**

Exposé des motifs :

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Par délibérations du 12 avril 2018 puis du 13 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion groupement de commandes du SIECF TE Flandre désormais dénommé TEF (Territoire d'Énergie Flandre).

Le marché se terminant le 31 décembre 2024, Territoire d'Énergie Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat groupé d'énergie mené par le TEF.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Territoire d'Énergie Flandre). Le début du contrat de fourniture d'électricité est fixé au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- **d'adhérer** au groupement de commandes pour l'achat groupé d'énergie mené par le TEF ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes tel que présenté en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Bérangère MAHAUDEN



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2024

**Objet de la délibération : Territoire Energie Flandre – Marché d'énergie –
Groupement de commandes pour l'achat d'énergie - Adhésion**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2024

Publié ou notifié le 15/07/2024

Le Maire,

Bruno FICHEUX



